

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

Session spéciale du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi, 14 mai 2007, à 19h30, à la salle du Conseil municipal, au 480, rue de l'Hôtel-de-Ville à Sainte-Brigide-d'Iberville et à laquelle sont présents monsieur le Maire Patrick Bonvouloir, madame la conseillère Claire Gagnon Delorme et messieurs les conseillers André Côté, Stéphane Surprenant et Mario Van Rossum. Absence motivée de messieurs les conseillers Jean-Philippe Cuénoud et Claude Neveu.

Le Conseil formant quorum, sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1- Acceptation de l'avis de convocation

2007-05-106

Il est proposé par monsieur le conseiller André Côté et unanimement résolu d'accepter l'avis de convocation dûment transmis à chaque membre du Conseil, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Financement du règlement 2006-363- adjudication du contrat d'émission des billets
- 3- Financement du règlement 2006-363 – concordance et courte échéance pour l'émission par billets
- 4- Paiement du nouveau camion autopompe
- 5- Réfection de l'égout pluvial dans le 9^e Rang
- 6- Modification du contrat de coupe des gazons
- 7- Période de questions
- 8- Levée de l'assemblée

2- Financement du règlement 2006-363 – adjudication du contrat d'émission des billets

2007-05-107

Il est proposé par madame la conseillère Claire Gagnon Delorme et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque nationale pour son emprunt de 240 600,00 \$ par billets en vertu du règlement 2006-363 au prix de 98.006 échéant en série de 5 ans comme suit :

11 400 \$	4,15 %	22 mai 2008
11 900 \$	4,15 %	22 mai 2009
12 400 \$	4,25 %	22 mai 2010
13 100 \$	4,25 %	22 mai 2011
191 800 \$	4,35 %	22 mai 2012

- Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Arrivée de monsieur le conseiller Claude Neveu à 19h35.

3- Financement du règlement 2006-363 – concordance et courte échéance pour l'émission par billets

2007-05-108

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

Attendu que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville se propose d'emprunter par billets un montant total de 240 600.00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 2006-363;

Attendu qu'il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Surprenant et unanimement résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- Que les billets seront datés du 22 mai 2007;
- Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 11 400 \$
2. 11 900 \$
3. 12 400 \$
4. 13 100 \$
5. 13 700 \$
6. 178 100 \$ à renouveler

- Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans à compter du 22 mai 2007, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2006-363, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

4- Paiement du nouveau camion autopompe

2007-05-109

Il est proposé par monsieur le conseiller André Côté et unanimement résolu d'autoriser le paiement du nouveau camion autopompe au montant de 227 729.07 \$, taxes incluses, aux Équipements d'incendie Levasseur inc.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Murielle Papineau, secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins desquels les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, secrétaire-trésorière

5- Réfection de l'égout pluvial dans le 9^e Rang

Le sujet est reporté à une session ultérieure.

6- Modification du contrat de coupe des gazons

2007-05-110

Considérant que la Municipalité a conclu une promesse d'achat pour la vente de l'ancien presbytère;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

Considérant qu'à cet effet le contrat de coupe des gazons pour l'année 2007 inclu le terrain de l'ancien presbytère;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Neveu et unanimement résolu de soustraire, à compter du 1^{er} juin 2007, du contrat de coupe des gazons avec M. Michel Auclair Multi-Services Matomik enr. la partie du contrat relative à l'ancien presbytère et de réduire les paiements pour l'année de 749.00 \$, taxes en sus.

7- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

8- Levée de l'assemblée

2007-05-111

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Van Rossum et unanimement résolu de lever la session à 20h05

Patrick Bonvouloir, maire

Murielle Papineau, directrice
générale et secrétaire-trésorière